



Municipalité de Saint-Barthélemy
665, Rang York
Saint-Barthélemy, Québec, J0K 1X0

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Barthélemy tenue le 20 juillet 2026 à 20h00 à la salle du conseil située au 1980, rue Bonin à Saint-Barthélemy.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

Monsieur Jacques Patry, maire
Madame Chantal Dumont, conseillère au siège # 1
Madame Manon Gaudet, conseillère au siège # 2
Madame Danielle Gladu, conseillère au siège # 3
Monsieur François Bérard, conseiller au siège # 5

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Bonsoir et bienvenue à toutes et à tous.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20h00 sous la présidence de monsieur Jacques Patry, maire. Monsieur Thomas Gravel, directeur général et greffier-trésorier, assiste à la séance et agit à titre de greffier de la séance.

2026-07-155

2 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM**
- 2 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3 CONSTAT DE L'AVIS DE CONVOCATION**
- 4 ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 4.1 SOUTIEN COMPTABLE – OCTROI DE MANDAT À L'ENTREPRISE SOLUTIONS MUNICIPALES JOSÉE**
- 5 FINANCES**
 - 5.1 ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER**
- 6 PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 7 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Manon Gaudet, APPUYÉ PAR Madame la conseillère Chantal Dumont ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Monsieur le maire demande le vote.
Adopté à l'unanimité.

3 CONSTAT DE L'AVIS DE CONVOCATION

2026-07-156

Conformément à l'article 153 du *Code municipal du Québec*, l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été adressé à tous les membres du conseil le 17 juillet 2026.

4 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2026-07-157

4.1 SOUTIEN COMPTABLE – OCTROI DE MANDAT À L'ENTREPRISE SOLUTIONS MUNICIPALES JOSÉE

- CONSIDÉRANT QUE** des retards majeurs ont été constatés dans les dossiers administratifs de la Municipalité;
- CONSIDÉRANT QUE** les états financiers 2024 n'ont pas été déposés à ce jour;
- CONSIDÉRANT QUE** le retard peut entraîner des délais pour le versement des subventions et aides financières versées par le gouvernement;
- CONSIDÉRANT QUE** l'administration souhaite mettre en place une solution pour corriger l'état de la situation, à l'aide d'une firme externe;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller François Bérard, APPUYÉ PAR Madame la conseillère Danielle Gladu ET RÉSOLU :

- QUE** les services de l'entreprise Solutions Municipales Josée soient retenus pour soutenir l'administration de la Municipalité et rattraper le retard administratif, au taux de 80,00 \$ de l'heure;
- QUE** tous les accès nécessaires à la bonne exécution de sa prestation de travail lui soient autorisés, notamment mais sans s'y limiter : PG Megagest, AccèsD, PGAMR, PERFORM, ainsi que le serveur municipal;
- QU'** un suivi mensuel soit fourni au conseil pour faire état du progrès;
- QU'** une rencontre ait lieu à tous les trois (3) mois avec le conseil pour s'assurer de la bonne poursuite de l'objectif;
- QUE** le conseil se réserve le droit de mettre fin au mandat à tout moment;
- QUE** la coopération est attendue de la part de tous les membres de l'équipe d'employés municipaux.

Monsieur le maire demande le vote.
Adopté à l'unanimité.

5 FINANCES

2026-07-158

5.1 ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

- CONSIDÉRANT QU'** une copie de la liste des comptes payés et à payer a été transmise aux membres du conseil et que tous déclarent en avoir pris connaissance;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Danielle Gladu, APPUYÉ PAR Madame la conseillère Manon Gaudet ET RÉSOLU :

- QUE** le conseil accepte le paiement des dépenses de fonctionnement et d'investissement présentées à la liste des prélèvements et des chèques émis, totalisant un montant de 280 224,53 \$;

QUE par mesure de transparence, le montant indiqué ci-haut sera répété lors de la séance ordinaire du mois d'août 2026.

Monsieur le maire demande le vote.
Adopté à l'unanimité.

6 PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions débute à : 20 h 05
La période de questions se termine à : 20 h 25

2026-07-159

7 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller François Bérard, APPUYÉ PAR Madame la conseillère Chantal Dumont ET RÉSOLU :

QUE L'assemblée est levée à : 20 h 25

Monsieur le maire demande le vote.

Jacques Patry
Maire

Thomas Gravel
Directeur général et greffier-trésorier

Je, Jacques Patry, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.